

# Commune d'AILLY-SUR-NOYE

## Conseil Municipal du 17 Mars 2021

### Extrait du registre des délibérations

n° 2021-03-17-02

<b>Date de la convocation</b>
13/03/2021
Convoqués : 23
Présentes : 17
Représentés : 02
Absents : 04
<b>OBJET :</b>
<b>Finances</b>
<b>Budget principal</b>
2021
<b>Aide aux commerçants locataires de la commune</b>

L'an deux mil vingt, le dix sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean-Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

**Étaient représentés :** Monsieur Vincent DAINE par Madame Sonia DOUAY, Madame Marylène FRANZ par Madame Marie-Hélène MARCEL

**Était absents :** Monsieur Frédéric PINOIT, Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Le conseil municipal a délibéré le 31 juillet et le 30 novembre 2020 pour soutenir le commerce local.

Il a été acté l'annulation de la redevance d'occupation du domaine public 2020 ainsi que l'annulation de 6 mois de loyers pour les commerces dont la commune et propriétaires des fonds.

Au regard du couvre feu imposé par le gouvernement depuis quelques mois et des difficultés que cela engendre sur le chiffre d'affaire des commerçants, il est du devoir de la commune de les soutenir au maximum.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler 3 mois supplémentaires pour les commerces concernés.

Pour rappel, il s'agit de la caviste, de l'esthéticienne, de la buvette ainsi que l'accrobranche.

Compte tenu de la non-rétroactivité, les loyers concernés seront ceux d'avril, mai et juin 2021.

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- **D'annuler 3 mois de loyer avril, mai et juin 2021**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND